

SOMMAIRE

	pages
ÉDITO – Où sont les progrès ?	1
COLLOQUE 24 mai 2019, à Paris – L'expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer	2 à 4
VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP – Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 mars 2019 – Rapport Moral de l'AFP 2018 – Adhères à l'AFP – Élection du 16 mars 2019 Délégués du Conseil d'Administration Membres du Bureau	5 6-7 7 8 9
COLLOQUE 14 juin 2019, à Paris – Droit de l'enfant et psychiatrie	10 à 12
ON EN PARLE – Infirmiers de pratique avancée (IPA) en psychiatrie : à notre place ou à nos côtés ?	13 à 15
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS – Cotisation	16
LE POINT SUR – Petit rappel sur le carnet de santé des enfants	17
LIVRES EN IMPRESSIONS – Exil et violence politique, les paradoxes de l'oubli – Le divan du monde	18-19
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	19
DESSINS – À la recherche de ma tête	20
PSYCHIATRIE FRANÇAISE – N° 1/18 : L'identité	21
PETITES ANNONCES	22
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Formations, réunions et colloques	22-23
À VOS AGENDAS Dates à retenir	24

OÙ SONT LES PROGRÈS ?

Maurice BENSOUSSAN*

Le défenseur des droits, Jacques Toubon, dénonce une évolution de notre système de santé. Elle altère le droit des malades. Son rapport précise que des usagers déplorent ne pas parvenir à obtenir de simples consultations pour un renouvellement de traitement. Ils sont confrontés au refus de médecins des maisons de santé de prendre de nouveaux patients. Ils n'arrivent pas à trouver un nouveau médecin traitant ou un spécialiste. Deux facteurs inquiètent : la répartition inégale des médecins sur les territoires et leur vieillissement. En 2017, 25 % des psychiatres libéraux ont plus de 65 ans et 48 % plus de 60 ans. « Ma santé 2022 » prévoit la fin de l'exercice isolé de la médecine. Dans le rapport Auber, 4 priorités sont fixées pour la psychiatrie : améliorer la qualité des prises en charge, redonner du sens et du dynamisme pour les innovations, encourager la coopération, réduire les inégalités régionales d'accès aux soins et réduire les délais d'attente.

Alors que la loi de santé de janvier 2016 n'a pas encore réussi à déployer les différentes organisations territoriales des soins créées qu'il s'agisse des équipes de soins primaires (ESP), des communautés professionnelles des territoires de santé (CPTS), ou des plates-formes territoriales d'appui (PTA) une nouvelle loi de santé va être votée par le parlement. Les communautés psychiatriques de territoire (CPT) commencent à se structurer à partir ou non des groupements hospitaliers de territoire (GHT) et doivent comme les autres organisations de la proximité participer à l'écriture du projet territorial de santé mentale (PTSM).

Si le médecin reste la pierre angulaire de ces organisations sanitaires, sa charge est de préserver l'espace du colloque singulier dans ce champ organisationnel qui prône les coopérations pluriprofessionnelles. Elles restent à construire d'autant qu'elles veulent s'articuler avec le social et le médicosocial, alors que les différents acteurs du sanitaire sont encore prisonniers de leurs cloisonnements.

Nos responsabilités médicales peuvent nous amener à délaisser ce champ pluriprofessionnel des organisations. Ce serait une erreur !

L'Association Française de Psychiatrie et le Syndicat des Psychiatres Français sont convaincus de l'importance de l'implication active des psychiatres dans ces mutations. Depuis plus d'un demi-siècle ces deux instances (société savante et syndicat) s'entêtent pour incarner la dimension unitaire de notre spécialité au-delà de la pluralité des savoirs et des pratiques professionnelles. C'est l'unité qui nous rend plus forts, plus audibles, plus présents dans ces nouvelles coopérations professionnelles.

Dans ce contexte, les cadres de nos instances ont décidé de me confier la présidence de l'AFP et du SPF. Cette présidence commune était une tradition. Elle redevient actuelle. Il faut ici rendre hommage à Jean-Yves Cozic, président sortant de l'AFP. Inlassablement, il a œuvré à rapprocher les extrêmes par son esprit d'ouverture et sa tolérance. Nous ne relèverons les défis des changements que dans ce type d'engagement et dans la mobilisation et la confiance de nos adhérents.

* Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) et du Syndicat des Psychiatres Français (SPF).

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE
un colloque sur le thème

L'EXPERT, SANS CESSE REQUIS, DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER

le vendredi 24 mai 2019, à PARIS, de 9h00 à 18h00

Salle de conférence de l'AQND
92 bis boulevard du Montparnasse (14^{ème} arrondissement)

ARGUMENT

L'expertise fait traditionnellement partie de l'exercice professionnel des psychiatres hospitaliers et, à un moindre degré, des psychiatres libéraux.

Depuis d'assez nombreuses années, des dispositions législatives mais aussi des habitudes de pratiques font que les experts sont sans cesse sollicités. Du fait de la démographie professionnelle mais aussi d'un relatif désintérêt de certains, les experts sont de plus en plus rares et peinent à respecter les délais impartis.

Dans le même temps, le statut de l'expert reste flou et la pratique est régulièrement mise à mal au détour de telle ou telle décision du législateur, décision souvent prise de manière trop rapide voire subrepticement. L'AFP et le SPF estiment, comme bien d'autres organisations professionnelles qu'une définition du statut de l'expert s'impose.

Nous restons attachés à cette pratique qui donne accès à un champ psycho-pathologique différent de celui de la pratique clinique classique. L'analyse du passage à l'acte est notamment, en matière pénale, un temps important et intéressant.

Dans certains cas, l'expertise peut aussi avoir une fonction pré-thérapeutique lorsque le sujet expertisé s'interroge véritablement sur son acte.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bruno GALLET, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, David SOFFER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



L'EXPERT, SANS CESSE REQUIS, DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER

le vendredi 24 mai 2019, à PARIS

9h00 – 9h15 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**
Dr Jean-Yves COZIC, 1^{er} Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)

MATIN

Président de séance : Dr Jean-Louis GRIGUER – Secrétaire général de l'AFP

9h15 – 10h00 : **De l'évaluation de la responsabilité à celle de la dangerosité : questionnement prospectif sur une expertise pénale en crise**

Pr Jean-Louis SENON, Professeur à l'Université de Poitiers, Psychiatre des Hôpitaux, DEA de droit pénal, Vice-président de la Compagnie Nationale des experts psychiatres.

10h00 – 10h15 : Discussion avec la salle

10h15 – 10h30 : Pause

10h30 – 11h15 : **Quand l'expertise psychologique devient de fait psycho-criminologique, les étapes d'une transformation contemporaine : usages et mésusages**

Pr Loïck VILLERBU, Professeur émérite de l'Université de Rennes, Psycho-criminologue.

11h15 – 11h30 : Discussion avec la salle

11h30 – 12h00 : Discussion avec les intervenants de la matinée

12h00 – 13h30 : Déjeuner libre

APRÈS-MIDI

Président de séance : Dr François KAMMERER – Vice-président de l'AFP

13h30 – 14h00 : **Expertises des mineurs : auteurs et victimes Évolutions des missions**

Pr Nielle PUIG-VERGES, Pédopsychiatre, Professeur d'Épistémologie Clinique.

14h00 – 14h30 : **Statut de l'expert ou statut de l'expertise**

Dr Marc-Gérard SCHWEITZER, Psychiatre des Hôpitaux, Expert près de la cour d'Appel de Paris.

14h30 – 14h45 : Discussion avec la salle

14h45 – 15h15 : **« Je » est pédophile**

Dr Jérémy CHAIBAN, Psychiatre au CHU de Brest et addictologue.

15h15 – 15h30 : Discussion avec la salle

15h30 – 16h00 : **L'expertise psychiatrique, cheval de Troie ? Entre le monde de la psychiatrie et l'appareil judiciaire**

Dr Yasmina DEJEAN-MAZOUNI (sous réserve), Psychiatre au CHU de Brest.

16h00 – 16h15 : Discussion avec la salle

16h15 – 16h30 : Pause

Président de séance : Dr Maurice BENSOUSSAN –

Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) et du Syndicat des Psychiatres Français (SPF)

16h30 – 17h15 : **Vicissitudes de la mise en œuvre d'un statut social et fiscal de l'expert**

Dr Paul JEAN-FRANÇOIS, Psychiatre, expert près la Cour d'Appel de PARIS, Président de l'ANPEJ.

17h15 – 17h30 : Discussion avec la salle

17h30 – 18h00 : Discussion avec les intervenants de l'après-midi

18h00 – 18h15 : **CLÔTURE DE LA JOURNÉE :** Dr Jean-Yves COZIC, 1^{er} Vice-Président de l'AFP

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



**L'EXPERT, SANS CESSER REQUIS,
DONT LE STATUT RESTE À AFFIRMER**
le vendredi 24 mai 2019, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

prendra part au colloque du 24 mai 2019, à Paris

et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT	APRÈS
	le 20 avril 2019 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 150 €
Membres de l'AFP (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €
Étudiants de moins de 30 ans ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 50 €
Formation Professionnelle ➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 Avec prise en charge de l'employeur pour les salariés Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 270 €
TOTAL GÉNÉRAL =
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)		

Le 2019

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque**.
- Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQNDP, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
 et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE DU 16 MARS 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Française de Psychiatrie
s'est tenue le 16 mars 2019 dans les locaux de l'Association
présidée par le Docteur Jean-Yves COZIC,
Président de l'Association Française de Psychiatrie.

La séance est ouverte à 11h00.

1. Présentation du rapport moral

• Discussion et vote

Le Docteur Jean-Louis GRIGUER, Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie, présente à l'Assemblée Générale le Rapport Moral concernant la gestion du Conseil d'Administration depuis la dernière Assemblée Générale.

(Ce texte intégral du Rapport Moral concernant l'Association Française de Psychiatrie figure page 6.)

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Présentation du rapport financier

• Discussion et vote

Le Docteur Bruno GALLET, Trésorier de l'Association Française de Psychiatrie, présente les comptes concernant l'exercice 2018 ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2019, ratifiés par le Conseil d'Administration. Il précise qu'une économie sur le budget 2019 de *La Lettre de Psychiatrie Française* va être réalisée en raison de la diminution du tirage, soit 950 exemplaires au lieu de 11 000 exemplaires en raison des frais d'affranchissement important.

Quitus est donné au Trésorier pour l'exercice de l'année 2018 et le budget 2019.

• Fixation du montant de la cotisation pour 2019

Maintien du montant de la cotisation pour 2019.

3. Présentation et discussion de projets de congrès et réunions scientifiques

Les prochains colloques prévus pour 2019 sont :

- À Paris, Colloque sur le thème de « **L'Expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer** » (réfèrent Dr Jean-Yves COZIC), **le 24 mai 2019**.

- À Paris, Colloque sur le thème « **Droits de l'enfant et psychiatrie** » (réfèrent Pr Michel BOTBOL), **le 14 juin 2019**.

- À Paris, Colloque sur le thème « **Obésité et santé mentale** » (réfèrent Pr Michel BOTBOL).

- À Paris, Colloque sur le thème « **Animal parlé, animal parlant (deuxième partie)** » (réfèrent Dr François KAMMERER), **le 22 novembre 2019**.

Le séminaire de phénoménologie psychiatrique, proposé chaque année, sur le thème « **Le corps** » en 2018-2019 se prolongera l'an prochain et se conclura par les Rencontres de Suze-la-Rousse (**les 3 et 4 juillet 2020**).

4. Actions DPC

Nécessité d'inscrire nos Colloques dans les actions DPC avec les exigences demandées par rapport à la formalisation.

5. Ratification de la liste des nouveaux adhérents

Conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 1^{er} du Règlement Intérieur de l'Association Française de Psychiatrie, l'Assemblée Générale ratifie la liste des nouvelles adhésions proposées après examen par le Conseil d'Administration.

6. Questions diverses

Le Prix Littéraire Charles Brisset 2019.

Le déjeuner de délibération est prévu le 23 mai 2019 à l'Académie de Médecine pour les membres du Jury.

La remise du Prix se fera ensuite le 14 juin 2019 à l'issue du colloque avec un moment convivial à la Librairie Tschann.

La séance est levée à 12h30 par le Docteur Jean-Yves COZIC.

VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP

RAPPORT MORAL DE L'AFP 2018 « PARCOURS D'UNE PRATIQUE RÉFLEXIVE »

Jean-Louis GRIGUER*

L'Association Française de Psychiatrie poursuit son chemin avec l'engagement de collègues dans l'organisation des colloques et celui de Valérie Lassaue qui assure avec dévouement et compétence le secrétariat et la gestion DPC de l'ensemble des colloques et formations.

COLLOQUES ET FORMATIONS

L'AFP a rempli ses objectifs concernant les colloques nationaux pour la sixième année consécutive.

Le colloque qui s'est tenu le **16 mars 2018** sur le thème « **Quel modèle pour la pédopsychiatrie de demain : fiction et réalité** » avec un programme établi par Michel Botbol a visé à poser la question de savoir si un autre modèle que celui proposé actuellement est de nature à apporter une solution aux difficultés que rencontre la pédopsychiatrie pour assurer ses missions et au-delà sur quels arguments et par quels mécanismes pense-t-on qu'une amélioration du service rendu par la pédopsychiatrie viendrait de la réduction de son champ au seul traitement des pathologies psychiatriques nosographiques avérées ou aux seuls abords médicamenteux et ou hospitaliers de ces troubles.

Les **Rencontres de Suze-la-Rousse 2018** se sont déroulées les **6 et 7 juillet 2018** avec cette année la conduite d'une réflexion sur la question de **l'Identité**. Ce concept occupe une place de plus en plus importante dans notre société et au-delà nous interpelle particulièrement dans notre pratique clinique. Cette démarche pluridisciplinaire inscrite dans nos Rencontres réunissant psychiatres, psychanalystes, philosophes et écrivain nous a permis d'aborder cette problématique dans ses différents aspects.

Cette année encore nous avons choisi de nous intéresser au champ de l'expertise avec l'organisation d'un Colloque le **12 octobre 2018** sur le thème « **Expertises et traumatismes psychiques** ».

Nous avons abordé cette problématique qui fait l'objet de nombreux débats au sein de la profession à travers différentes communications dans une approche pluridisciplinaire.

Le colloque sur « **Animal parlé, animal parlant** », le **16 novembre 2018**, a connu un beau succès avec une programmation réfléchie par François Kammerer.

Ce colloque a permis de s'interroger sur la spécificité de la parole au regard des nouveaux modèles de pensée issus de l'éthologie et de leurs influences sur l'exercice de la psychiatrie.

Le choix de cette interrogation est le fruit d'occurrences multiples, notamment l'actuel essor phénoménal de l'éthologie et ses conséquences épistémologiques comme éditoriales tant dans le domaine scientifique que grand public. Notons le rôle pionnier, avec la portée et l'efficacité de sa pensée organisationnelle confirmée par l'actualité, de l'ouvrage « *Psychiatrie animale* » paru en 1964 et dirigé par Abel Brion et Henri Ey dont, parallèlement à ce colloque, le Créhey vient de publier la réédition de sa première partie.

En région, de nombreux participants ont participé au colloque sur la thématique « **Adolescent suicidant : Modalités de prise en charge et innovations** », organisé à Marseille le **28 septembre 2018** par David Soffer.

Nous ne manquerons pas de rappeler la programmation des colloques pour **l'année 2019** sur le thème de « **L'Expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer** » le **24 mai 2019**, sur « **Droits de l'enfant et psychiatrie** » le **14 juin 2019**, sur « **Obésité et santé mentale** » et sur « **Animal parlé, animal parlant (deuxième partie)** » le **22 novembre 2019**.

Du fait maintenant de notre maîtrise de l'organisation de ces colloques et formations, il est à noter que toutes ces manifestations ont été majoritairement bénéficiaires.

Le séminaire de phénoménologie psychiatrique, proposé chaque année, sur le thème « **Le corps** » en 2018-2019 se prolongera l'an prochain et se conclura par les Rencontres de Suze-la-Rousse (**3 et 4 juillet 2020**) qui permettront d'approfondir cette problématique dans une approche pluridisciplinaire caractérisant ce moment d'échanges.

Le Prix Littéraire Charles Brisset 2018 : Anna Hope a reçu ce prix pour son livre intitulé « **La salle de bal** » (éd. Gallimard). Les membres du jury sont déjà engagés dans l'organisation du Prix pour 2019 qui s'annonce comme une année avec un cru de bonne qualité.

PUBLICATIONS

– Le comité de rédaction de *La Lettre de Psychiatrie Française* a poursuivi ses travaux avec des articles régulièrement proposés, témoignant de l'utilité de cet outil d'informations et d'échanges au sein de notre profession avec des remerciements à Nicole Koehlin.

* Secrétaire Général de l'AFP.

– Les Colloques organisés par l'AFP sont maintenant publiés régulièrement dans la Revue « *Psychiatrie Française* ».

RELATIONS NATIONALES

L'AFP a poursuivi ses relations excellentes et ses échanges fructueux avec les autres associations.

RELATIONS INTERNATIONALES

L'AFP se maintient dans son engagement international au travers notamment de la WPA (Michel Botbol occupant maintenant des responsabilités au sein du comité exécutif de cette association en qualité de Directeur des publications scientifiques).

Elle avait soutenu la XIV^{ème} Conférence COPELFI sur le thème « Passeurs de temps » en Israël en octobre 2016, a poursuivi son soutien pour la XV^{ème} Conférence en octobre 2018 sur le thème « **Les attentats, le traumatisme, son devenir** » avec la présence du Secrétaire Général et de la Vice-Présidente de notre association, Lydia Goldenberg-Liberman que nous remercions particulièrement.

Un colloque international s'est tenu à Rennes en décembre 2018 sur « **Équipes mobiles et psychotraumatismes : quels enjeux, quelles pratiques ?** » auquel nous avons également apporté notre soutien.

Ce travail collectif nous permet de présenter un bilan positif au niveau des activités de notre association et nous encourage à poursuivre le chemin pour participer à l'évolution de notre discipline.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

**ADHÉREZ
POUR 2019**



À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

Pr Dr M. Mme Mlle Raison Sociale

.....

✉ :

Code Postal : Ville :



@





 Règle sa cotisation pour l'année 2019 (tarif valable jusqu'au 31-12-2019), pour un montant de :

MEMBRES TITULAIRES

Psychiatres en exercice 250 €

MEMBRES ASSOCIÉS

Psychiatres en formation et autres personnels de la santé mentale 230 €

MEMBRES HONORAIRES

Psychiatres n'exerçant plus 150 €

PERSONNES MORALES

Associations, administrations ou organismes concernés par les buts de l'AFP 310 €

INTERNES, ÉTUDIANTS – 30 ANS (joindre un justificatif) 86 €

 Règlement par chèque établi à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie

 Des justificatifs distincts vous seront adressés pour :

- la cotisation,
- l'abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*,
- l'abonnement à *Psychiatrie Française*.

Fait à : le : Signature :

VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP

LISTE DES DÉLÉGUÉS PAR RÉGION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

Le 16 mars 2019, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Française de Psychiatrie (AFP) a eu lieu la proclamation du résultat des votes par correspondance destiné à élire pour trois ans les membres du Conseil d'Administration de l'AFP.



CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLU LE 16 MARS 2019 MANDAT 2019-2022

N°	RÉGIONS ET NUMÉROS DE DÉPARTEMENTS	NOMS	VILLES
1	Auvergne-Rhône-Alpes (01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74)	- Dr Jean-Louis GRIGUER	Montéluçon
2	Bourgogne-Franche-Comté (21-25-39-58-70-71-89-90)	- Dr Jean-Pierre CAPITAIN - Dr Claude VIRET	Dijon Dijon
3	Bretagne (22-29-35-56)	- Dr Jean-Yves COZIC	Brest
4	Centre (18-28-36-37-41-45)	- Dr Marc VARRET	Châteauroux
5	Corse (20)	- Dr Pierre CHIARONI	Bastia
6	Grand-Est (08-10-51-52-54-55-57-67-68-88)	- Dr Henri LECOANET - Dr Thierry RESSEL	Nancy Mulhouse
7	Hauts-de-France (02-59-60-62-80)	- Pas de candidat	
8	Île-de-France (75-77-78-91-92-93-94-95)	- Dr Michel BOTBOL - Dr Emmanuelle CORRUBLE - Dr François KAMMERER - Dr Alain KSENSÉE - Dr Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG - Dr Yves MANELA (suppléant)	Paris 6 ^{ème} Le Kremlin-Bicêtre (94) Paris 14 ^{ème} Paris 5 ^{ème} Meaux (77) Paris 12 ^{ème}
9	Normandie (14-27-50-61-76)	- Dr Catherine GINDREY - Dr Philippe GODARD	Caen Deauville
10	Nouvelle Aquitaine (16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87)	- Dr François DESCLAUX - Dr Marie-Christine TAVIN-BARTHE	Bordeaux Biscarosse
11	Occitanie (09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82)	- Dr Maurice BENSOUSSAN	Colomiers
12	Pays de la Loire (44-49-53-72-85)	- Dr Bruno GALLET	Cholet
13	Provence-Alpes-Côte-d'Azur (04-05-06-13-83-84)	- Dr Denis HEISELBECK - Dr David SOFFER	Marseille Marseille
14	Hors Métropole (97-98)	- Dr Xavier SAUNIER	St-Denis (La Réunion)

VIE INSTITUTIONNELLE DE L'AFP

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

Lors du Conseil d'Administration qui a suivi l'Assemblée Générale Ordinaire, les membres du Conseil d'Administration ont élu le nouveau Bureau de l'AFP.



BUREAU ÉLU LE 16 MARS 2019 MANDAT 2019-2022

Composition

Présidents d'honneur :

Professeur Bernard GIBELLO - Docteur Simon-Daniel KIPMAN
Professeur Jean-Jacques KRESS - Docteur Roger SALBREUX

Président : Docteur Maurice BENSOUSSAN

Secrétaire général : Docteur Jean-Louis GRIGUER

Secrétaire général adjoint : Professeur Michel BOTBOL

Trésorier : Docteur Bruno GALLET

Trésorier adjoint : Docteur Jean-Pierre CAPITAIN

1^{er} Vice-président : Docteur Jean-Yves COZIC

Vice-présidents :

Docteur François KAMMERER - Docteur Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG

Autres membres du Bureau :

Docteur David SOFFER - Docteur Marie-Christine TAVIN-BARTHE

COLLOQUE



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE

un colloque sur le thème

DROIT DE L'ENFANT ET PSYCHIATRIE

le vendredi 14 juin 2019, à PARIS

ARGUMENT

Les psychiatres et pédopsychiatres, dans leur exercice professionnel, ne peuvent pas se désintéresser des questions des droits des enfants. C'est la raison pour laquelle l'Association Française de Psychiatrie (AFP) a décidé de contribuer aux célébrations du 30^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant au cours d'une journée consacrée à ce thème, à Paris le 14 juin 2019. Les débats porteront particulièrement sur quatre des droits fondamentaux développés dans cette Convention, ceux qui nous sont apparus comme étant les plus proches des préoccupations de notre discipline :

- Le droit pour chaque enfant d'être aimé et respecté ;
- Le droit à la reconnaissance de son identité, juridique et symbolique ;
- Le droit d'être soigné ;
- Le droit d'être protégé de toutes formes de violence.

Comme à son habitude, l'AFP le fera en soumettant chacun de ces droits fondamentaux à l'examen critique de regards croisés qui, tout en reconnaissant l'importance des principes qu'ils instituent, ne manqueront pas d'en considérer également la complexité théorique (les contradictions qu'elles mobilisent de façon plus ou moins implicite) ou pratique (l'écart entre les intentions et les moyens de les rendre effectives).

Nous le ferons en faisant appel non seulement aux points de vue des psychiatres et pédopsychiatres membres de notre association, mais aussi à des contributions diversifiées avec Marie-France MOREL, historienne, maître de conférences honoraire à l'École Normale Supérieure, Claire BRISSET, ancienne Défenseuse des enfants, Daniel MARCELLI, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto-Juvenile, Susana TERENO, Pédopsychiatre dans le service du Pr Antoine Guedeney, Philippe JEAMMET, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto-Juvenile, Sylvie TORDJMAN, Professeur de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent à Rennes, Hélène LEFÈVRE-CHOLAY, Pédiatre, Jean-Pierre ROSENCZVEIG, ancien président du Tribunal pour enfants de Bobigny, Pierre LEVY-SOUSSAN, Psychiatre à Paris et Michel BOTBOL, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto-Juvenile, etc.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Claire BRISSET, Michel BOTBOL, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, Jean-Louis GRIGUER,
Maurice BENSOUSSAN, Jean-Yves COZIC, François KAMMERER

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com
ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com

COLLOQUE

PROGRAMME



DROIT DE L'ENFANT ET PSYCHIATRIE

le vendredi 14 juin 2019, à PARIS

8h30 – 9h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

MATIN

Président de séance : **Mme Claire BRISSET**
Ancienne Défenseuse des Enfants

9h00 – 9h15 : **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**

Dr Jean-Louis GRIGUER, Psychiatre des Hôpitaux à Montélegier, Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie.

9h15 – 9h45 : **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**

par Mme Claire BRISSET

9h45 – 10h15 : **LES DROITS DE L'ENFANT DANS L'HISTOIRE**

Mme Marie-France MOREL, Historienne, Maître de Conférences Honoraire à l'École Normale Supérieure de Paris.

10h15 – 10h30 : Discussion avec la salle

10h30 – 10h45 : *Pause*

TABLE RONDE : LE DROIT DE L'ENFANT À ÊTRE SOIGNÉ

10h45 – 11h15 : Pr Daniel MARCELLI, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto Juvénile.

11h15 – 11h45 : Dr Susana TERENO, Pédiopsychiatre, Service du Pr Guedeney Paris.

11h45 – 12h15 : Discussion avec la salle

12h15 – 14h00 : *Déjeuner libre*

APRÈS-MIDI

Président de séance : **Pr Michel BOTBOL** – Professeur émérite de Psychiatrie Infanto Juvénile,
Secrétaire Général Adjoint de l'Association Française de Psychiatrie

14h00 – 14h30 : **LE DROIT DE L'ENFANT D'ÊTRE AIMÉ ET RESPECTÉ**

Pr Philippe JEAMMET, Professeur émérite de Psychiatrie Infanto Juvénile, Paris.

14h30 – 15h00 : Discussion avec la salle

TABLE RONDE : LE DROIT DE L'ENFANT À ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE

15h00 – 15h30 : Pr Sylvie TORDJMAN, Professeur de Psychiatrie Infanto Juvénile-Rennes.

15h30 – 16h00 : Dr Hélène LEFÈVRE-CHOLAY, Pédiatre.

16h00 – 16h15 : Discussion avec la salle

TABLE RONDE : LE DROIT DE L'ENFANT À DISPOSER D'UNE IDENTITÉ JURIDIQUE ET SYMBOLIQUE

16h15 – 16h45 : M. Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Ancien Président du Tribunal pour Enfants de Bobigny.

16h45 – 17h15 : Dr Pierre LEVY-SOUSSAN, Psychiatre-Psychanalyste à Paris.

17h15 – 17h45 : Discussion avec la salle

17h45 – 18h00 : **CONCLUSIONS DE LA JOURNÉE**

Dr François KAMMERER, Psychiatre, Psychanalyste à Paris, Vice-Président de l'AFP.
Dr Jean-Louis GRIGUER
Pr Michel BOTBOL

18h00 : Remise du Prix Littéraire Charles Brisset 2019

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION



DROIT DE L'ENFANT ET PSYCHIATRIE

le vendredi 14 juin 2019, à PARIS

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie accompagné du chèque correspondant :
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel :	N° RPPS :
Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	N° Adeli :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

s'inscrit au colloque du 14 juin 2019, à Paris
et règle ses droits d'inscription selon le barème ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT	APRÈS
	le 10 mai 2019 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 150 €
Membres de l'AFP (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €
Étudiants de moins de 30 ans ; demandeurs d'emploi (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 50 €
Formation Professionnelle ➤ Hors DPC : numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 Avec prise en charge de l'employeur pour les salariés Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 270 €
TOTAL GÉNÉRAL =
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)		

Le 2019

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 200 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé par lettre recommandée **15 jours avant la date du colloque.**
- Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.

LIEU DU COLLOQUE

Salle de conférences de l'AQND, 92, bis boulevard du Montparnasse, 75014 PARIS

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

ON EN PARLE

INFIRMIERS DE PRATIQUE AVANCÉE (IPA) EN PSYCHIATRIE : À NOTRE PLACE OU À NOS CÔTÉS ?

David SOFFER*

Alors que certain média « bien informé » annonce l'arrivée prochaine des Infirmiers de Pratique Avancée (IPA) en psychiatrie, le *Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP)* entend apporter quelques précisions.

Notre participation au groupe de travail ne signifie pas une validation sans réserve du projet.

Rappelons que ce projet est la mise en application du décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée.

Il concerne toute la médecine et détaille par deux arrêtés⁽¹⁾ la liste des pathologies chroniques stabilisées concernée par ces pratiques avancées ainsi que

- les listes d'actes techniques que l'IPA peut effectuer,
- la liste des actes de suivi et de prévention qu'il est autorisé à demander,
- la liste des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire et des examens de biologie médicale qu'il est autorisé à prescrire,
- les prescriptions médicales qu'il est autorisé à renouveler ou à adapter.

Ces décrets et arrêtés sont la mise en application de l'article 119 de la Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

Le CNP de Psychiatrie a donc participé à la mise en forme d'une liste exhaustive d'activités et de compétences nécessaires aux IPA en psychiatrie.

Selon Hospimedia « le professionnel est situé au cœur de la coordination des parcours, mais aussi décrit comme le coordinateur des interventions des acteurs de tous champs » et de poursuivre « l'une des grandes missions de l'IPA dans ce secteur réside dans l'organisation du parcours de soins et de santé du patient. Il recevrait ainsi la mission de coordination des interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux sociaux et éducatifs » et de compléter « l'IPA de psychiatrie en santé mentale devrait aussi jouer un rôle de prescription et renouvellement, et pourrait réaliser

des actes techniques, dans son champ de compétences... Sa mission aurait aussi un but préventif, dans le suivi du patient mais aussi au travers d'une approche populationnelle ».

Le référentiel de compétences précise les acquis requis pour exercer ses nombreuses activités. (Cf. pages 14-15.)

Ce que ne dit et ne sait pas Hospimedia ? c'est que le CNP de Psychiatrie a exigé une clarification de la place du psychiatre. En effet, la lecture qui nous est proposée, et qui ne nous a pas échappé, suggère que le rôle du psychiatre se résumera à diagnostiquer et initier un traitement médicamenteux. Il continuera à certifier et endosser la responsabilité des soins sans consentement et des soins pénalement ordonnés.

Notre exigence tient en un point : le psychiatre doit être le seul habilité à signer le protocole de coordination prévu par le décret de juillet 2018.

Cette condition est une exigence qui réunit toutes les composantes de la spécialité sans exception aucune. Nous ne pouvons accepter un transfert d'activité et de compétences aussi exhaustif sans un minimum de précaution.

Il en va de l'avenir de notre spécialité mais surtout de la qualité et de la sécurité des soins en psychiatrie et en santé mentale.

Mail envoyé à la DGOS le mardi 2 avril 2019 :

« Madame, Monsieur,

Comme convenu lors de nos récents échanges, et après plusieurs réunions de travail, le Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP) souhaite apporter quelques précisions au sujet de l'ouverture des IPA à la psychiatrie.

Suite à notre participation à l'élaboration des référentiels d'activités et de compétences, nous avons rendu un avis favorable au principe du projet IPA en psychiatrie, dont les référentiels particulièrement exhaustifs correspondent pour une grande partie, à un transfert de compétences. Ils vont certainement permettre une meilleure répartition des tâches et vont donner un nouveau souffle à notre système de soins pour les personnes souffrant de troubles mentaux.

* Président du Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP) et Secrétaire Général du Syndicat des Psychiatres Français.

⁽¹⁾ Arrêté du 18 juillet 2018.

Mais, un point majeur retient notre attention. Si le décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 stipule que “la conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin et mis en œuvre dans les conditions définies au présent article ainsi qu’aux articles R. 4301-2 à R. 4301-7 et D. 4301-8”, il n’est nullement spécifié que c’est au médecin spécialiste, en l’occurrence au psychiatre, d’établir un protocole d’organisation avec l’IPA en psychiatrie et santé mentale. Ce point nous paraît incontournable. L’étendue des activités confiées aux IPA en psychiatrie et leurs modalités n’ont de sens que si et seulement si ces activités sont coordonnées par un psychiatre. Elles ne sauraient être confiées à aucun autre spécialiste (y compris en médecine générale).

Ainsi, le CNPP considère que, seul le psychiatre, peut établir les modalités du protocole de travail confié à l’IPA, en prenant en compte l’ensemble du contexte médico-psycho-social. En aucun cas, il n’est envisageable pour le CNPP de cautionner un projet qui mettrait indiscutablement en cause la qualité et la sécurité des soins aux personnes souffrant de troubles mentaux, et, plus généralement, la crédibilité de notre spécialité.

De plus, le CNPP appelle de ses vœux une triple régulation du processus IPA en psychiatrie : celle du psychiatre, garant de la pertinence et de la qualité du programme de soins engagé, celle des équipes hospitalières ou des communautés professionnelles de territoire, dans lesquelles les IPA auront une place déterminante, et celle d’un comité de suivi national auquel le CNPP doit être associé.

Le CNPP considère enfin que la poursuite de l’engagement dans les travaux à venir n’est envisageable que si une clarification très claire est apportée sur ce point déterminant. Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer que ces différents points seront inscrits dans le décret à paraître concernant les IPA en psychiatrie.

Restant à votre disposition, et avec nos salutations les meilleures. »

Dr David SOFFER
Président du CNPP

RÉFÉRENTIEL ACTIVITÉ

1 – OBSERVATION, RECUEIL ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES DANS LE CADRE DU SUIVI D’UN PATIENT

- Recueil de données avec anamnèse et élaboration de synthèses cliniques, notamment pour des patients présentant des troubles du neurodéveloppement, des troubles neurodégénératifs, des troubles du comportement, des troubles psychiatriques, des conduites addictives, à tous les âges de la vie.
- Recueil de données sur la qualité de vie perçue, les capacités d’adaptation, les ressources, les représentations des troubles, leurs retentissements sur la vie personnelle, sociale et professionnelle.
- Évaluation des ressources existantes, du niveau d’interactions sociales, du retentissement des troubles sur l’autonomie, la vie sociale et l’environnement de la personne à partir des outils spécifiques.
- Évaluation des capacités et aptitudes préservées et/ou des limitations fonctionnelles.

- Surveillance et suivi des effets, de l’observance et de la tolérance des traitements.
- Repérage des éléments cliniques et contextuels constituant un risque pour la sécurité du patient et/ou de son entourage.
- Repérage des situations nécessitant une concertation pluriprofessionnelle et partage approprié d’informations relatives à l’évolution des troubles.
- Aide au repérage de l’évolution des troubles du patient suivi par les équipes médicales, paramédicales et autres professionnels.

2 – PRESCRIPTIONS, RENOUELEMENT DE PRESCRIPTIONS ET RÉALISATION D’ACTES TECHNIQUES DANS LE CADRE DU SUIVI D’UN PATIENT

- Renouveaulement de la prescription médicamenteuse ou adaptation de la posologie en fonction de la pathologie et de la situation : antipsychotiques, thymorégulateurs, antidépresseurs, traitements de substitution, traitements symptomatiques des effets indésirables, antalgiques, anxiolytiques et hypnotiques.

- Renouvellement de prescriptions de suivis infirmiers thérapeutiques individuels ou groupaux.
- Prescription et/ou réalisation d'activités à but thérapeutique et de réhabilitation psychosociale, spécifiques à la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique.
- Prescriptions d'examen complémentaires dans le cadre du suivi : hémogramme, ionogramme sanguin, transaminases, glycémie, explorations des anomalies lipidiques, dosage de bêta-HCG, bilan hépatique et/ou rénal, lithiémie, dosages de médicaments si prévu dans le RCP, dosage de produits toxiques, recherche de toxiques urinaires, dosage des hormones thyroïdiennes.
- Orientation pour la réalisation de l'ECG.
- Mise en œuvre de thérapies non médicamenteuses (psychothérapies structurées, programmes de réhabilitation et remédiation cognitives...).

3 – CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET ÉVALUATION D' ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

Dans le cadre du suivi des patients :

- Conception et mise en œuvre d'actions visant le développement, le maintien de l'autonomie de la personne et la limitation de ses incapacités.
- Conception et mise en œuvre d'actions visant au développement par le patient de stratégies d'adaptation efficaces.
- Conception et mise en œuvre d'actions contribuant à la prévention des rechutes.
- Conception et mise en œuvre d'actions personnalisées de prévention primaire.
- Conception et mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutique du patient et/ou d'éducation à la maladie et au traitement en prenant en compte les habiletés sociales et les capacités cognitives.
- Élaboration et réalisation de programmes de psychoéducation pour les familles et les proches.

Dans le cadre d'une approche populationnelle :

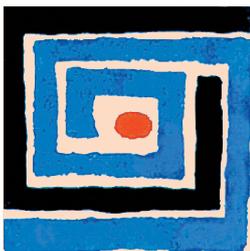
- Proposition, promotion et mise en œuvre d'outils de prévention et de gestion des crises en lien avec l'équipe.

- Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage en psychiatrie et santé mentale et d'actions de prévention des risques psychosociaux.
- Apport d'éléments et contribution à l'élaboration de programmes dans le cadre de projets territoriaux de santé, notamment de conseils locaux de santé mentale, de projets territoriaux de santé mentale et de contrats locaux de santé.
- Recherche des ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.
- Animation de réunions d'information dans les milieux de vie, dans les établissements d'enseignement, auprès des acteurs sociaux et médico-sociaux, auprès de professionnels de santé libéraux, auprès de la population générale...

4 – ORGANISATION DU PARCOURS DE SOINS ET DE SANTÉ DU PATIENT

- Organisation des réunions de concertation pluriprofessionnelles avec les différents professionnels des champs sanitaire, social et médico-social intervenant dans le parcours de soins du patient.
- Coordination des interventions avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs (équipes médico-sociales, mandataires judiciaires, intervenants au domicile, établissements d'enseignements, équipes de la PMI, de l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse...).
- Organisation de la coordination clinique avec les différents intervenants.
- Conseils et expertise auprès des équipes sanitaires, sociales et médico-sociales confrontées à des situations complexes et de crise.
- Repérage des dilemmes éthiques et accompagnement à la mise en œuvre d'un processus de raisonnement éthique.
- Veille sur l'accès ou le maintien des droits de la personne.

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION pour 2019

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le Professeur Docteur Prénom : Nom :

Exercice professionnel : libéral hospitalier salarié

..... @

.....

.....

.....

.....

règle sa **cotisation pour** : **2019** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2019* Tarif valable jusqu'au 16 mars 2019
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans	365 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans	305 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans	235 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif)	90 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

Signature (ou cachet) :

* **Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
 - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
 - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60

contact@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

LE POINT SUR

PETIT RAPPEL SUR LE CARNET DE SANTÉ DES ENFANTS

Un de nos adhérents vient de nous questionner à propos du carnet de santé des enfants, vous trouverez ci-dessous un rappel de son utilisation :



Le carnet de santé des enfants doit être conservé par les parents ou la personne ayant la charge de l'enfant ou de l'adolescent. Son utilisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.

CONFIDENTIALITÉ DU CONTENU

La consultation du carnet de santé de l'enfant est soumise à l'accord de ses parents.

Elle est réservée aux professionnels de santé dans le cadre de soins ou d'actes de prévention délivrés à l'enfant.

Le professionnel qui inscrit une information dans le carnet de santé est tenu de s'identifier par le cachet de son cabinet et par sa signature.

Les données personnelles qui y sont inscrites sont confidentielles et couvertes par le secret professionnel.

Dans le cas où le carnet doit être confié à l'enfant ou à un accompagnateur, il est conseillé de le faire sous enveloppe fermée, portant la mention *secret médical*.

UTILISATION DU CARNET COMME CERTIFICAT DE VACCINATION

Deux doubles pages insérées dans le carnet de santé sont consacrées aux vaccinations et portent chacune un numéro de formulaire (cerfa n° 12594*01 et n° 12595*01).

Leur photocopie a valeur de certificat de vaccination. Ainsi, le carnet n'a pas à être présenté lors de l'inscription à l'école ou dans une collectivité.

**PENSEZ À VOUS INSCRIRE
À NOS DIFFÉRENTS COLLOQUES**

LIVRES EN IMPRESSIONS

- EXIL ET VIOLENCE POLITIQUE, LES PARADOXES DE L'OUBLI

- LE DIVAN DU MONDE

ACCUEIL ET PSYCHIATRIE ET INVERSEMENT

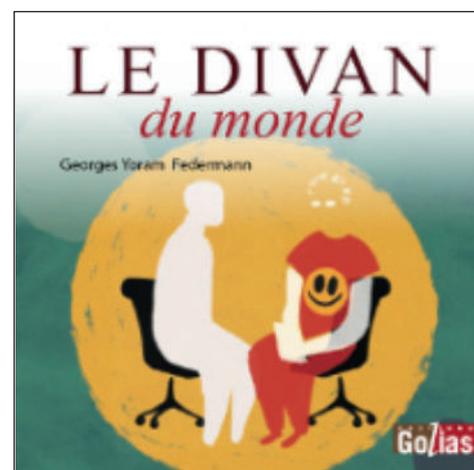
Lydia LIBERMAN
GOLDENBERG

Chers lecteurs, voici deux ouvrages qui de premier abord ont peu à voir puisque le premier est issu d'une institution bien connue : le Centre Primo Levi, créé en 1995, est la plus importante structure en France spécifiquement consacrée au soin et au soutien des personnes victimes de la torture et de la violence politique réfugiées sur notre sol⁽¹⁾. Il a reçu en 2004 le Prix des Droits de l'Homme de la République Française. Seize cliniciens psychiatres et psychologues, mais aussi professeurs de littérature, juriste, travailleur social, historien et philosophe, ont participé à la rédaction de cet ouvrage sur une réflexion autour des fonctions paradoxales de l'oubli chez des personnes ayant eu un vécu traumatique dû à des violences extrêmes et à l'exil qui s'ensuit. C'est le troisième ouvrage paru chez Érès de la collection « Centre Primo Levi » qui contient les textes revus et améliorés du colloque « Je veux tout oublier : les paradoxes de l'oubli » et qui a réuni plus de 300 personnes en janvier 2018. Il n'est pas question d'en faire ici le résumé tant son contenu est riche et sa transdisciplinarité permet une approche multiple du sujet exilé en souffrance psychique. Tous ces textes sont intéressants car ils font appel à Freud et à Lacan mais aussi à l'histoire, la politique, la philosophie, la littérature et surtout à l'humanité. Les auteurs ont chacun eu à cœur de théoriser sur leurs rencontres de migrants tout en montrant combien la façon de prendre en compte leur souffrance qu'elle soit psychique ou physique est un miroir pour les accueillants parfois déformant. Chacun fait avec ses propres référentiels culturels pour aller chercher ce qui peut permettre la compréhension de l'autre. Disons-le franchement, même si en tant que professionnel, nous ne rencontrons que très rarement cette population, ces difficiles conditions d'exercice permettent des réflexions utiles à chacun, car il est question de traumatismes psychiques entraînant un exil aussi bien géographique qu'intérieur. À ce titre, je vous conseille l'article de la psychiatre psychanalyste, Patricia Janody, intitulé « Archives de l'oubli » qui laisse au fur et à mesure de son article la parole à un patient décédé depuis, qui se (re)construit un parcours de vie pour survivre. Il écrit son observation médicale tel un testament et Patricia Janody extirpe de l'oubli, le nom de cet homme. Cette mise en abyme donne une impression à la fois d'étrangeté et de proximité, où chaque professionnel peut s'essayer.

⁽¹⁾ <https://www.primolevi.org/>



Auteurs : Helena D'ÉLIA et Nathalie DOLLEZ
Éditeur : Érès
Collection : Centre Primo Levi
Date de parution : février 2019
EAN : 9782749262682
Pages : 176
Prix : 20,00 €



Auteur : Georges Yoram FEDERMANN
Éditeur : Golias
Collection : Itinérances
Date de parution : décembre 2015
EAN : 978235472229X
Pages : 264
Prix : 14,00 €

LE DIVAN du monde (écrit en titre avec cette casse) est le trajet professionnel mâtiné de personnel d'un seul psychiatre nommé Georges Yoram Federmann dans une volonté testamentaire politique et professionnelle. Ce livre m'est parvenu grâce à l'amitié et à la confraternité⁽²⁾. Le propos est là aussi la transmission d'une expérience originale professionnelle en libéral. Il s'agit de laisser sa porte ouverte à la souffrance psychique humaine qui ne prend pas de rendez-vous. Cela nécessite de la part du Dr Federmann une grande disponibilité psychique et physique avec une part sacrificielle qu'il ne faut pas omettre. Malgré les diverses réserves qu'on pourrait lui

opposer, son expérience unique et originale est remplie d'humanité là aussi. Sa pratique marginale qui permet aux marginaux de s'y retrouver se veut aussi une réponse aux pratiques du service public, non pas dans un combat délétère mais plutôt comme un service au public nécessaire à remplir par celui qui est là. Nous sommes là face à un engagement militant et citoyen pour répondre « au regard de l'autre qui oblige ».

Ces deux ouvrages permettent de donner des exemples d'ouverture de la psychiatrie au monde et rappellent combien elle est indispensable aux soins de la souffrance psychique individuelle mais qu'elle est aussi un enjeu politique nécessitant un véritable engagement de chacun de ses acteurs.

⁽²⁾ Merci au Dr Henri Lecoanet de m'avoir accordé son amitié facétieuse.

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

L'effacement des lieux : autobiographie d'une analysante, héritière de survivants et traductrice de Freud

ALTOUNIAN Janine

Paris : PUF - 2019 - Br. - 24,00 €

JFP Journal français de psychiatrie.

46, Automatisme mental ou Ce que parler veut dire

Coordonné par THIERRY Jean

Toulouse : Érès - 2019 - Br. - 26,00 €

Qu'est la sexualité devenue ? : de Freud à aujourd'hui

Sous la direction de Jacqueline SCHAEFFER ; Bernard GOLSE ; Maurice CORCOS ; Gérard BONNET, et al.

Paris : In press - 2019 - Br. - 20,00 €

La bioéthique au XXI^{ème} siècle

Sous la direction d'Abraham RUDNICK

Paris : L'Harmattan - 2019 - Br. - 30,00 €

Le roc des passions : actes 8

Quatrième groupe-Organisation psychanalytique de langue française. Journées scientifiques (8 ; 2019 ; Paris)

Paris : In press - 2019 - Br. - 22,00 €

Lacan, lecteur de Joyce

SOLER Colette

Paris : PUF - 2019 - Br. - 20,00 €

Manuel des médiations thérapeutiques

BRUN Anne, CHOUVIER Bernard, ROUSSILLON René

Malakoff (Hauts-de-Seine) : Dunod - 2019 - Br. - 38,00 €

La répétition : mémoire et compulsion

FREUD Sigmund

Paris : Payot - 2019 - Br. - 6,80 €

Un souvenir d'enfance de Léonard de Vinci

FREUD Sigmund

Paris : PUF - 2019 - Br. - 8,50 €

Les mécanismes psychiques de l'inconscient

FREYMANN Jean-Richard

Toulouse : Érès - 2019 - Br. - 20,00 €

Logique et poétique de l'interprétation psychanalytique

Essai sur le sens blanc

GUÉRIN Nicolas

Toulouse : Érès - 2019 - Br. - 18,00 €

Corridor de sécurité

Edmée et Philippe KOEHLIN

Saint-Denis : Dune - 2019 - Br. - 8,00 €

DESSINS

À LA RECHERCHE DE MA TÊTE



Hubert R.



Hubert R.



Hubert R.

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

L'IDENTITÉ

1/18 :

- Jean-Louis GRIGUER : *Éditorial*
- Myriam ANISSIMOV : *Romain Gary le caméléon. Roman Kacew – Romain Gary – Émile Ajar : une stratégie de survie*
- Sylvie TORDJMAN : *De la pluralité des identités : Intérêts des changements d'environnements relationnels et physiques*
- Gérard PIRLOT : *Identité et altérité : la quête de la « fermeté ontologique » du Moi-Je. Littérature & clinique des cas limites*
- Arlette JOLI : « *L'identité* ». *Crise et critique de l'identité*
- Gilles VERGNON : *Identité et histoire : un apparemment difficile ?*
- Michel MAFFESOLI : *De l'identité aux identifications*
- Dominique BOUKHABZA : *Le rêve, un vecteur de l'identification*
- Sylvain DUPOUY : *Intérêt d'une approche phénoménologique de l'identité dans la pratique psychiatrique. Le concept d'« identité narrative »*

ENVIE DE LIRE

- *Gaspard de la nuit. Autobiographie de son frère* de Elisabeth de FONTENAY, analysé par Monique BYDLOWSKI
- *Réflexions sur la question antisémite* de Delphine HORVILEUR, ouvrage analysé par Simon-Daniel KIPMAN
- *Vue cavalière* de Wallace STEGNER, analysé par Simon-Daniel KIPMAN



PSYCHIATRIE FRANÇAISE

1/18 :
L'IDENTITÉ

Bon de commande à retourner au SPF :
45, rue Boussingault – 75013 Paris

Mme M. Pr Dr :

Nom :

Prénom :

 @


.....

Code postal : Ville :

Commande exemplaire(s) du N° 1/18 x 25 € = €

à régler par chèque établi à l'ordre du **Syndicat des Psychiatres Français**.

PETITES ANNONCES RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com
Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 264 : le **26 avril 2019** au plus tard, pour une parution **semaine 20**.
- Pour le N° 265 : le **31 mai 2019** au plus tard, pour une parution **semaine 25**.
- Pour le N° 266 : le **6 septembre 2019** au plus tard, pour une parution **semaine 39**.

(réf. 4168) **75 - PARIS 14** - Psychiatre psychothérapeute cessant son activité le 30.06.19. **Propose à louer local de 15m²** (cab. de consult., petite salle d'attente, toilette indépendante) très bien situé, métro Alésia, calme, rez-de-chaussée sur cour. Cession confraternelle sans frais d'une petite patientèle possible. Prix 750 €/mois. Contact : legros.md@gmail.com ou [06 50 27 00 86](tel:0650270086)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

Avril 2019

POITIERS, les 10, 11 et 12 : L'Université de Poitiers, le Centre National de la Recherche (CNRS) et la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MSHS) organisent un colloque international sur le thème « **Les violences en famille** ». – Informations et inscriptions : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers – [05 49 45 46 00](tel:0549454600)

PARIS, le 20 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème « **De la violence subie à son dépassement par la création artistique** ». – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – [01 42 58 72 89](tel:0142587289) – www.inecat.org

Mai 2019

MARSEILLE, du 9 au 11 : Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) organise son 144^{ème} colloque sur le thème « **Le réel et le virtuel** ». – Informations et inscriptions : <http://www.cths.fr/co/congres.php>

PARIS, le 13 : La Fédération Française de Psychiatrie organise une Journée sur le thème « **Présentation des résultats de la recherche "Austime PREPS 2013" en secteur de pédopsychiatrie** ». – Informations et inscriptions : FFP – IBP Sainte Anne – 26, bd Brune – 75014 PARIS – [01 48 04 73 41](tel:0148047341) – ffpsychiatrie@wanadoo.fr ou contact@fedepsychiatrie.fr

PARIS, le 16 : Le Réseau Francophone Thérapies Basées sur la Mentalisation (RF-TBM) et l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM) organisent leur première journée scientifique sur le thème « **Réflexivité : quelles leçons pour l'avenir ?** ». – Informations et inscriptions : inscriptions obligatoires par mail : supea@ch-versailles.fr

PARIS, le 20 : L'Association Francophone de Psychologie et de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent (APPEA) organise une journée d'étude sur le thème « **Violence(s)** ». – Informations et inscriptions : APPEA – [07 81 36 90 13](tel:0781369013) – contact@appea.org

PARIS, le 20 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Kertesz, la Shoah et les analystes** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – [01 56 61 69 80](tel:0156616980) – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 20 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème « **L'homme est-il naturellement violent ?** ». – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – [01 42 58 72 89](tel:0142587289) – www.inecat.org

PARIS, le 21 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Excitation et impulsions, clinique de la répétition** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – [01 43 07 89 26](tel:0143078926) – www.epci-paris.fr/

LILLE, les 23, 24 et 25 : La Société Française de Psychopathologie de l'Expression et d'Art-Thérapie organise ses journées de printemps sur le thème « **Créés en milieu psychiatrique : des objets en instance ?** ». Informations et inscriptions : SFPE-AT – sfpeat@laposte.net – <https://www.sfpe-art-therapie.fr>

PARIS, le 24 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'expert, sans cesse requis, dont le statut reste à affirmer** ». – Informations et inscriptions : AFP – [01 42 71 41 11](tel:0142714111) – [01 42 71 36 60](tel:0142713660) – secretariat@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

PARIS, les 24 et 25 : L'Association Internationale pour la Santé Mentale du Bébé (WAIMH France) organise une journée sur le thème « **Le deuil prénatal une réévaluation des concepts et des dispositifs thérapeutiques** ». – Informations et inscriptions : Association WAIMH FRANCE – Marie-Claire ROGIER – 17 ter, impasse de la Pignotte – 84000 AVIGNON – association@waimh.fr

PARIS, le 25 : Le Collège International de Psychanalyse et d'Anthropologie (CIPA) organise un séminaire sur le thème « **Traumas et troubles dans le langage** ». – Informations et inscriptions : CIPA – www.cipa-association.org

Juin 2019

PARIS, le 3 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Avec les Oulipiens, construire le labyrinthe** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

Paris, le 7 : L'ASM 13 organise son colloque annuel sur le thème « **Les psychoses fonctionnelles, devenir fou ne pas le rester** ». – Informations et inscriptions : Secrétariat de Psy13 – PSY13 – 76, avenue Edison – 75013 PARIS – ☎ 01 40 77 43 18 OU ☎ 01 40 77 43 17 – ✉ ingrid.favier@asm13.org – ✉ sophie.dicarlo@asm13. site – 🌐 www.asm3.org

LYON, les 12, 13 et 14 : L'Association de Formation et de Recherche des Cellules d'Urgence Médico-Psychologique (AFORCUMP) et la Société Française de Psychotraumatologie (SFP) organisent leurs 20^{èmes} journées scientifiques internationales sur le thème « **Victimes de violences : quels parcours de soins ?** ». – Informations et inscriptions : Association Transfaire – ☎ 01 53 69 08 80 – ✉ info@transfaire.org

SÉRIGNAN, les 13 et 14 : L'Association Béziers Périnatalité organise ses 29^{èmes} Rencontres de périnatalité et de parentalité de Béziers sur le thème « **L'enfant et son environnement Acte II** ». – Informations et inscriptions : L'Association Béziers Périnatalité – ☎ 06 37 03 94 71 – ✉ contact@beziers-perinatalite.com – 🌐 https://www.beziers-perinatalite.fr/

PARIS, le 14 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Droit de l'enfant et psychiatrie** ». – Informations et inscriptions : AFP – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ 01 42 71 36 60 – ✉ secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE, les 14 et 15 : L'Association culturelle du personnel, le Collectif Rencontres et l'Association nationale des CEMEA organisent les 34^{èmes} rencontres de Saint-Alban « **L'institution efficace** ». – Informations et inscriptions : Association culturelle – ☎ 04 66 42 55 55 – 🌐 https://collectifrencontres.wordpress.com/les-rencontres

PARIS, le 15 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème « **L'art-thérapie et la médiation artistique : de la violence réelle à la violence symbolique** ». – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – ☎ 01 42 58 72 89 – 🌐 www.inecat.org

PARIS, le 18 : L'École de Propédeutique à la Connait sance de l'Inconscient organise une journée sur « **L'inconscient et l'enfant** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr/

Juillet 2019

LYON, les 4 et 5 : L'Institut de Formation et d'Application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise son 4^{ème} colloque d'été sur le thème « **Maudites habitudes et Sublimes surprises** ». – Informations et inscriptions : IFAC – ☎ 04 72 83 51 12 – ✉ ifatc@ifatc.com – 🌐 https://www.ifatc.com/maudites-habitudes-sublimes-surprises

À L'ÉTRANGER

Mai 2019

OHRID (République de Macédoine) du 15 au 18 : La WPA organise un congrès sur le thème « **Dementia : Psychiatric and Neurological Challenges and perspectives** ». – Informations et renseignements : WPA – Contact : Antoni NOVOTNI (Professor of Psychiatry) – ✉ prof.novotni@gmail.com – 🌐 www.wpadementia2019.com

Juin 2019

TURIN du 30 mai au 2 juin 2019 : Le Comité Européen Droit Éthique et Psychiatrie (CEDEP) co-organise avec l'Association Epistème (Turin) leur XXIX^{ème} Séminaire sur le thème « **Éthique, clinique et politique au quotidien : prendre soin de la citoyenneté de chacun** ». – Informations et renseignements : CEDEP – 61, avenue de Saint-Mandé – 75012 PARIS – ✉ info@cedep-europe.eu

BEYROUTH (Liban), du 19 au 22 : Le Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française (CPNLF) organise son 117^{ème} colloque. – Informations et renseignements : CPNLF – 🌐 http://cpnlf.org/p6-colloque.html

Juillet 2019

VIENNE, le 5 : L'Association Française de Recherche sur les Processus de Création (Pandora) et l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM) organisent un colloque sur le thème « **Habiter l'exil, Penser des lieux à partir des processus de création (2^{ème} volet)** ». – Informations et renseignements : Pandora – ✉ contact@association-pandora.org – 🌐 https://evzento.renater.fr/survey/habiter-lexil-ibusy8yq

LA LETTRE

☎ 01 42 71 41 11

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
 courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)

Tirage : 1 000 ex. – Dépôt légal : avril 2019 – ISSN : 1157-5611

Directeur de la publication : François KAMMERER

Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC

Co-Rédactrice en chef : Nicole KOEHLIN

Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE

Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-en-Normandie – N° 203159

À VOS AGENDAS

L'Association Française de Psychiatrie

PROPOSE

différents colloques
ayant pour thème :

- **L'expert, sans cesse requis,
dont le statut reste à affirmer,
à Paris, le 24 mai 2019**
- **Droit de l'enfant et psychiatrie,
à Paris, le 14 juin 2019**
- **Animal parlé / Animal parlant, II,
à Paris, le 22 novembre 2019**

Merci de penser à vous inscrire auprès de :

**L'Association Française de Psychiatrie
45, rue Boussingault
75013 PARIS**

☎ 01 42 71 41 11

✉ contact@psychiatrie-francaise.com